

Au Conseil communal

Interpellation : Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet

Développement :

Dans une réponse à une interpellation concernant l'agrandissement du centre de détention de Champ-Dollon, le Conseil d'Etat répond aux interrogations d'un député vaudois concernant l'avenir du Centre de détention de Bois-Mermet à Lausanne. Le Conseil d'Etat fait savoir qu' ***"A l'heure actuelle, le canton de Vaud n'a reçu aucune demande de la part des autorités de la Ville de Lausanne concernant l'affectation de l'établissement du Bois-Mermet"***. Lors des travaux de la commission qui a traité du premier préavis concernant Métamorphose ainsi que dans un récent article de presse, les représentants de la Municipalité ont évoqué d'autres pistes concernant l'affectation future de cet établissement.

Questions à la Municipalité :

1. Quelles sont les intentions actuelles de la Municipalité concernant le site occupé par le Centre de détention du Bois-Mermet ?
2. Suite aux différentes informations portées à la connaissance de la population, par la presse ou lors d'une séance du Grand Conseil, la Municipalité a-t-elle débattu de ce dossier avec le Conseil d'Etat ?
3. Dans le cadre de l'avancement des travaux concernant Métamorphose, l'affectation future du périmètre de Centre de détention du Bois-Mermet a-t-il fait partie des préoccupations de la Municipalité ?

Lausanne, le 18 janvier 2010

Claude-Alain Voiblet

